26 ans, sans profession, et Elisa Florin, 28 ans, sans profession. — Léon Fournier, 26 ans, peintre décorateur, et Maria Delattre, 18 ans, sans profession. — Edouard Legrain, 33 ans, apprêteur, et Marie Cornil, 24 ans, ménagère. — Philippe Tiberghien, 25 ans, employé de commerce, et Sophie Desplanques, 21 ans, sans profession. — Louis Corbillon, 28 ans, quincaillier, et Pauline Brandt, 23 ans, sans profession. — Oscar Dubois, 27 ans, employé au chemin de fer, et Louise Thomas, 21 ans, tailleuse. — Charles Debret, 23 ans, garçon brasseur, et Marie Catrix, 25 ans, bobineuse. — Oscar Decottignies, 25 ans rattacheur, et Louise Willemyns, 25 ans, dévideuse. — François Vanderdonck, 25 ans, voiturier, et Malvina Delbarre, 22 ans, sans profession. — Jean Verschelde, 31 ans, débourreur, et Léonie Kerkhove, 20 ans, soigneuse. — Adrien De Clercq, 61 ans, mécanicien, et Charlotte Depleux, 46 ans, sans profession. — Séverin Meulenyser, tisserand, et Floribelle Decmettre, tisserande. — Henri Swynghedauw, 28 ans, employé au chemin de fer, Sophie Guelluy, 22 ans, journalière.

## Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 janvier. — Ernest Vanwinsberghe, Houzarde. — Marie-Pélagie Windels, vieille Place. — Louise-Marie Agache, Laboureur. — Henri Dumortier, Sainte-Marguerite. — Philomène Salembier, vieille Place. — Du 3. — Flore-Marie Gyselinck, Houzarde. — Du 5. — Jeanne Willecomme, Crétinier. — Du 6. — Jules Boudrez, rue de l'Eglise. — Du 9. — Georges Meurisse, Crétinier. — Adolphe Delcambre, petit Tournay. — Aline-Louise Vanwassenhove, Touquet. — Du 10. — Alfred Trentesaux, Nouveau-Monde. — Du 11 — Jean-Louis Delattre, Houzarde. — Du 13. — Louis-Joseph Leplat, Crétinier. — Du 14. — Palmyre Stockman, petit Tournay. — Du 15. — Jules Fermont, petit Tournay.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 janvier. — Juliette Dujardin, 45 ans, tisserande, Marlière. — Marie-Florentine Lefebvre, 72 ans, 3 mois, ménagère, Bas chemin. — Joséphine Vincent, 13 jours, Crétinier. — Du 9. — Jean-Louis Soete, 13 jours, petit Paris. — Germaine-Léonie Six, 8 semaines, Touquet. — Du 10. — Odile Legrand, 24 ans, 3 mois, bobineuse, vieille Place. — Du 11. — Marie-Anne Flipo, 65 ans, 5 mois journalière, Touquet. — Du 13. — Ernest Segard, 3 mois, bas Chemin. — Du 14. — Achille Tiberghien, 3 mois, Place. — Du 15. — Catherine Dericq, 85 ans, sans profession, Carluyère. — Mélanie-Virginie Esquenet, 47 ans, ménagère, Laboureur. — Florine Stéphanie Leclercq, 29 ans ménagère, Laboureur.

MARIAGES du 5. — Ambroise-Joseph Lallemand, 35 ans, cabaretier, et Maria-Elise Lagache, 26 ans, cabaretière. — Du 8. — Henri Flipot, 39 ans, cabaretier, et Hermance Delcroix 34 ans, tisserande. — Du 10 — Jean-Baptiste-Arthur Sénécaux, 28 ans, ouvrier plafonneur, et Philomène-Adelaïde Vanmeenen. 31 ans, tisserande — César-Charles Deschamps, 28 ans, tisserand, et Clémence Parmentier, 22 ans, servante.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 2. — Louis-Napoléon Lamandin. 28 ans, tisserand, et Philomène-Joseph Delmotte. — Henri-Joseph Vriek, 28 ans, et Mélanie Cropeleen, 23 ans, couturière — Du 9 — Victor Sénécaux, 24 ans, tisserand et Marie-Joseph Seinave, 24 ans, tisserande. — Amédée-Gustave-Jules Delchambre, 20 ans, ajusteur mécanicien, et Lucie Empis, 19 ans, journalière.

## Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 20 janvier 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Joseph BERTON, époux de Dame Pauline DEWAES, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1880, dans sa 72e année — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Augustine-Virginie D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1881, dans sa 62e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le vendredi 21 courant, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 22 courant, à 10 heures en l'église Notre Dame, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 5.

## Belgique.

### LE MARIAGE DE LA PRINCESSE STÉPHANIE

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, publie les lignes suivantes à propos de l'ajournement du mariage de l'archiduc Rodolphe avec la princesse Stéphanie :

« Le bruit que les noces seraient ajournées avait circulé à Vienne depuis quelques semaines, mais on l'avait vivement démenti aussi bien à Vienne qu'à Bruxelles ; à la cour, on connaissait le désir de la famille royale belge de remettre le mariage à une saison plus favorable. C'était avant tout l'auguste mère de la princesse Stéphanie, qui craignait que la mauvaise saison ne mît en danger la santé délicate de sa fille. Pourtant on croyait à Vienne, même jusqu'à ces derniers jours, que les craintes de la Reine des Belges s'apaiseraient et que S. M. aurait finalement donné son consentement au jour fixé auparavant pour les noces.

» Ce n'est que le 8 janvier, dans l'après-midi, qu'une dépêche de Bruxelles annonça la résolution définitive de la famille royale belge d'ajourner le mariage. On nous dit que les médecins de la cour belge se sont ralliés à l'avis de la Reine et se sont prononcés en faveur de l'ajournement, d'autant plus qu'ils connaissent bien la santé délicate de la princesse, qui atteindra le 21 mai seulement sa 17e année. »

D'après le *Standard*, le mariage n'aurait pas lieu avant la fin de l'année, et la princesse, irait, sur le conseil des médecins, passer l'été à Spa.

On sait que l'archiduc Rodolphe partira prochainement pour la Palestine. Il sera accompagné dans son voyage par le comte de Bommeilles, le comte Hugos-Sprinzenstein, plusieurs officiers de cavalerie, l'aumônier du Palais, le docteur Mayer et le peintre d'animaux Pansinger.

On lit dans la *Correspondance politique* de Vienne :

» L'ambassadeur de Russie à Vienne, M. d'Oubril, a été reçu en audience par le prince héritier, archiduc Rodolphe avant le départ de S. A. I. pour Munich. L'ambassadeur a remis une lettre autographe du grand-duc héritier Alexandre, dans laquelle le tsarevich annonce qu'il assistera personnellement au mariage du prince impérial.

» L'archiduc Rodolphe passerait dix jours à la cour de Bruxelles. Aussitôt après le retour de S. A. I. à Vienne, on procéderait aux préparatifs du voyage que le prince impérial se propose de faire en Orient. S. A. I. partira le 8 février prochain.»

On écrit de Bruxelles, 17 janvier 1881 :

Vous savez déjà quel épouvantable éclat vient de faire dans la publicité la déposition de la dame Butler. Présidente d'une société anglaise dont le but est le relèvement des malheureuses jeunes filles qui tombent dans le gouffre de la débauche. Cette dame distinguée avait déjà joué un rôle très-actif dans le fameux procès sur la « traite des blanches. » Publiée il y a quelques jours par le *National* avec l'autorisation de l'auteur qui en assume toute la responsabilité morale et juridique, la déposition entièrement faite par Madame Joséphine Butler devant le magistrat Stanfort Roffiles de Liverpool, a eu pour le public belge tout l'attrait saisissant d'une horrible révélation.

La vérité est que le public, si blasé qu'il soit par des scandales quotidiens, n'avait jamais eu aucune idée des accusations terribles qui viennent d'être formulées contre la police de Bruxelles. Tout ce que les romans les plus dramatiques avaient pu produire en fait de cruautés inouïes ; tout ce que les légendes du passé nous avaient transmis de récits effroyables sur les chausse-trappes et les oubliettes des châteaux habités par les plus affreux tyrans, tout cela est dépassé par les affirmations précises de Madame Butler, qui cite à l'appui de ses dires de très-nombreux témoins.

Si ces dires étaient prouvés, il en résulterait que la capitale de la Belgique est une ville aussi exécrable, sous certains rapports, que celles dont l'histoire sacrée enregistre le souvenir. On y aurait vu ce qui n'est jamais arrivé nulle part, sans doute, l'enfance la plus tendre souillée, et moralement assassinée pendant des années presque sous les yeux de la police !

Non, je ne saurais, pour ne rien dire de plus, admettre que cela puisse être vrai. Quelle que soit la triste lumière jetée sur l'affaire de notre ancien bourgmestre par la publication de l'acte authentique en vertu duquel MM. Vanderstraten frères s'intéressent indirectement à l'exploitation d'une maison de débauche de la ville, je ne saurais admettre, même hypothétiquement une seule minute, que la police de la capitale belge se soit rendue coupable de l'abominable *forfaiture qu'on lui reproche*.

En attendant des informations décisives à ce sujet, en attendant la réponse que, vraisemblablement M. Lenaerts, commissaire de police en chef, récemment désigné en compagnie d'un très-grand nombre de ses subordonnés, dans la déposition faite devant la commission d'enquête par le rédacteur du *National*, ne manquera pas de faire. en attendant enfin que la justice ait parlé, l'émotion est terrible à Bruxelles. Si autoritaire et despote que soit M. Bara, il ne saurait, lui qui a tant prôné les « droits naturels de l'homme », dénier aux pères de famille le droit de s'inquiéter de la destinée que le libéralisme réserve à leurs enfants. Le libéralisme prétend arracher à l'Eglise les âmes mais surtout les âmes des enfants et pour y parvenir, pour arriver à s'emparer de l'*enfance tout entière*, il a recours aux moyens que l'on connaît. « La loi de malheur, » les enquêtes scolaires, et le projet à l'état d'étude sur l'*obligatoire* n'ont pas d'autre but. Or, qu'arriverait-il si, je ne dis pas la totalité mais simplement une minime partie des accusations formelles ou implicites de Mlle Joséphine Butler et du directeur du *National* était prouvée ? Ce serait un *tolle* effroyable dans toute la Belgique et c'est peut-être bien d'une éventualité de ce genre que l'*Echo du Parlement* se préoccupe dans son numéro d'hier soir, quand il s'efforce d'une façon manifestement intentionnelle, de déplacer le terrain du débat

D'abord le brave *Echo* commence par voiler sa face pudibonde. « Nous sommes en pleine pornographie ! » s'écrie-t-il, — pornocratie eût été peut-être mieux trouvé. — Bref, il déclare « qu'il s'agit ici d'un sujet scabreux et qu'il est difficile de traiter dans un journal » ; puis il ajoute du ton sentencieux qui lui va si bien : que « quand on aura supprimé les maisons de débauche, on n'aura pas supprimé le vice. » Parbleu ! nous n'ignorons pas cela. Mais la question à résoudre ici n'est pas de savoir s'il faut supprimer les maisons de débauche, mais de savoir si oui ou non les maisons ont contenu pendant des années ou contiennent encore des enfants, de pauvres enfants de 10, 11 et 12 ans qui « ne voient jamais le soleil » et « sont séquestrées » dans des chambres matelassées ! Voilà sur quoi la conscience publique exige impérieusement d'être éclairée. Nous en sommes bien fâché pour la pudeur de l'*Echo*.

## FAITS DIVERS

— Au ministère de la marine. on vient de recevoir du Sénégal des nouvelles de l'expédition française du Niger.

Cette expédition a été retardée par diverses causes: d'abord son chef, M. le lieutenant-colonel Borgnis-Desborbes, atteint de fièvre pernicieuse, a dû séjourner pendant quelque temps au poste français de Saldé.

En second, par suite de la baisse rapide des eaux, les bateaux à vapeur, qui remorquaient les chalands chargés du matériel, n'ont pu remonter le fleuve.

Tous ces contre-temps ont fait perdre plus d'un mois à l'expédition et ce n'est guère que dans les derniers jours de cette semaine que les troupes pourront quitter Médine pour entrer réellement en campagne.

D'autre part nous apprenons que l'expédition serait tombée dans une embuscade et en partie détruite.

Nous attendons de nouveaux renseignements avant de croire à la gravité de cette nouvelle.

— Dans le dernier volume de *Mémoires* de la célèbre actrice Caroline Bauer, qui fut l'épouse morganatique du prince Léopold de Cobourg avant qu'il ne montât sur le trône de Belgique, nous trouvons une jolie anecdote ; elle concerne le grand-duc Constantin, le frère aîné de Nicolas, celui qui renonça au trône pour ne pas avoir à faire de mariage politique et pour pouvoir épouser une dame polonaise qu'il aimait à la folie.

« Un jour étant gouverneur de Pologne, il donna un grand dîner aux membres de la plus haute aristocratie polonaise. Au dessert, il leur fit servir à chacun une petite chandelle de suif et dit alors : « Messieurs, nous allons boire à la prospérité de la grande Russie, et en son honneur, nous allons manger notre met national favori. Voyez comment on fait.

« Et il prit la chandelle qu'il avait sur son assiette et la mit dans sa bouche en souriant. Mais aussitôt il fit une épouvantable grimace ; il avait commandé qu'à lui seul on lui donnât une imitation de chandelle en massepain, et voilà qu'il trouve sous sa dent un horrible morceau de suif.

« Il y avait eu quelque méprise probablement volontaire ; on n'en jamais connu l'auteur. Mais il n'en fut pas moins très probablement puni ; le grand-duc fit appliquer à toute la domesticité de l'office une ration respectable de coups de knout. »

Depuis quelque temps, de nombreuses plaintes arrivaient au parquet de Paris, relativement à des escroqueries commises au préjudice de banquiers et de négociants appartenant au culte hébraïque.

Toutes ces plaintes faisaient connaître qu'un individu s'était présenté au domicile du plaignant muni d'une liste de souscription au profit d'œuvres de bienfaisance destinées à venir en aide à des israélites nécessiteux.

L'escroc montrait une liste en tête de laquelle les notabilités israélites de Paris s'étaient inscrites pour des sommes dont l'importance variait entre 100 et 500 fr. Cette liste contenait les signatures, parfaitement imitées d'ailleurs, de MM. Rotschild, Cahen d'Anvers, etc., etc.

En voyant la signature de ces derniers, chacun s'inscrivait et remettait au porteur de la liste une somme plus ou moins forte, et le filou s'applaudissait du moyen ingénieux qu'il avait trouvé pour se constituer un revenu.

Le chef de la sûreté, prévenu, confia à l'un de ses agents le soin de tirer cette affaire au clair et de découvrir le faussaire.

Hier, cet agent rapportait à M. Macé tous les renseignements nécessaires et ce matin, à sept heures, le chef de la sûreté et l'agent se présentaient au domicile de l'escroc, situé boulevard Henri IV et procédaient à son arrestation.

Une perquisition opérée immédiatement à son domicile a amené la découverte des listes de souscriptions revêtues des fausses signatures et dont il s'apprêtait à se servir.

Cet individu, qui est un repris de justice, a été écroué au dépôt de la préfecture de police.

— GÉOGRAPHIE ET VOYAGES. — *Le passage du Nord-Est.* — On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

« L'inquiétude qui régnait sur le sort de l'*Oscar Dikson* à la découverte d'un passage au Nord-Est sur les côtes de la Sibérie a été dissipée par un télégramme envoyé de Tobolsk par M. *Sibiria Kof* qui se trouvait à bord du navire dont il est le propriétaire. Cette dépêche nous apprend que l'*Oscar Dikson* et le *Norland* ont rencontré des bancs de glace et se sont réfugiés le 7 octobre dans la baie de Gydansky, où ils hiverneront. Tout allait bien à bord.

— Dimanche, un scandale s'est produit l'ancienne cathédrale d'Uzès au moment des prières publiques. Pendant que le curé lisait la lettre pastorale de l'évêque de Nîmes et en arrivait à ce passage où le vénérable prélat faisait allusion à la déplorable situation qui est faite en ce moment aux ordres religieux en France, le procureur de la République s'est levé et faisant aux gendarmes présents à ses côtés, a quitté brusquement l'église.

— Une bien bonne histoire que nous raconte le *Triboulet illustré* :

Un républicain conservateur déjeunait, l'autre jour, chez Noël et avait commandé entre autres choses un perdreau truffé et un haricot de mouton, dit navarin aux pommes, en style de restaurateur.

Un instant après, trois jeunes gens d'aspect assez débraillé vinrent s'asseoir à la table qui était à la gauche du brave républicain. C'étaient trois peintres, dont l'un avait autrefois été locataire de ce conservateur, et jeté à la porte de chez lui parce qu'il ne payait pas son terme. Les trois rapins causèrent un instant à voix basse, et leur déjeuner commença.

— Moi, dit l'un, je ne trouve pas que l'air soit aussi pur à Paris qu'à Nouméa.

Le bourgeois les regarda avec effroi et se recula doucement. Le garçon lui apporta son perdreau, dans lequel il enfonça son couteau : une délicieuse odeur de truffes se répandit autour du conservateur !

— Est-ce que tu te rappelles cette odeur-là ? demanda un des peintres.

— Non, depuis la Commune je n'ai pas touché à une truffe. Ah ! c'était le bon temps ! Il va revenir.

Le républicain tressaillit.

— J'en veux tout de suite ! s'écria le troisième peintre.

— Monsieur, fit le bourgeois tout tremblant, pourrais-je vous offrir ?...

— Pas un mot de plus, nous sommes revenus ici pour jouir de nos droits, et nous ne mendions pas !... Mais si vous étiez un réactionnaire, ah ! ce ne serait pas long, ajouta-t-il, en roulant des yeux comme Mounet-Sully.

— Etes-vous républicain ? lui demanda le premier.

— Je le jure ! répondit-il en étendant sa fourchette.

Mais à ce moment le garçon apparut, apportant le second plat au conservateur:

— Voilà le Navarin, fit-il à haute voix.

— Misérable ! le NAVARIN ! crièrent-ils ensemble.

— C'est un haricot de mouton seulement, pleura le républicain effaré !

— Eh bien, nous le mangerons ! firent les trois faux communards.

Ce qui fut dit fut fait, et le malheureux bonhomme dut retourner rue du Sentier convaincu qu'il venait de nourrir trois communards.

A diverses reprises, les journaux ont parlé de l'organisation militaire des jeunes garçons fréquentant les écoles communales de Paris. Il s'agissait de les former en bataillons, de les armer et de les exercer comme des soldats.

A la suite de propositions faites à ce sujet au conseil municipal de Paris, le préfet de la Seine crut devoir prendre l'avis du ministre de la guerre.

Le général Farre s'est montré favorable à ce projet qui, s'il était appliqué dans toutes les communes de France, pourrait permettre de réaliser sans inconvénient aucun ce qui a toujours été le désir du ministre de la guerre, à savoir la diminution de la durée du service militaire.

En attendant, comme en pareille matière, il ne faut rien brusquer, une commission municipale, présidée par le général Lambert, commandant la place de Paris, a été nommée pour étudier la question d'organisation militaire des écoles.

Ses décisions, si tant est qu'elle en prenne, ne pourront être appliquées qu'à la prochaine rentrée scolaire c'est-à-dire en octobre 1881.

## TRIBUNAUX

### TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE.

**Un mari qui redemande sa femme.**

Mme de La Houssaye a disparu depuis le mois de septembre de la maison de son mari.

Celui-ci, par l'organe de Me Léon Lambert, s'est exprimé ainsi, samedi, à la première chambre du tribunal civil :

A quatre mois d'intervalle, deux nouvelles à sensation se répandaient dans le faubourg St-Germain.

Au mois de mai 1880, on apprenait le mariage de Mlle Jeanne de Rosencoat, fille du général de ce nom, avec M. de La Houssaye, gentilhomme breton.

Au mois de septembre suivant, on apprenait la disparition de Mme de La Houssaye.

M. de La Houssaye n'avait pas fait ce que l'on appelle vulgairement un mariage d'argent. Mme veuve de Rosencoat avait promis à son gendre de lui servir une rente annuelle de 5,000 francs ; elle avait mis dans la corbeille des bijoux qu'elle estimait 8,000 francs et elle avait imposé l'obligation de ne pas faire de contrat de mariage. Il est vrai de dire que, comme dans une comédie célèbre, elle offrait à son futur gendre sa table à sa volonté. M. de La Houssaye, au comble de ses vœux, acceptait toutes les conditions qu'on voulait bien lui imposer.

Au lendemain du mariage les époux voyagèrent ; puis on vint s'installer à Paris, et M. de La Houssaye parut si complètement heureux qu'un de ses amis, témoin de son bonheur, demanda et obtint la main de la seconde fille de Mme de Rosencoat.

Puis, au mois de septembre, la lune de miel était encore à son premier quartier, Mme de La Houssaye disparut un matin, ne laissant pas même à son mari une lettre pour calmer ses inquiétudes. Elle emportait ces merveilleux bijoux qui composaient en partie sa dot.

M. de La Houssaye s'en fut chez sa belle-mère, espérant voir son chagrin adouci ou au moins partagé.

Mais Mme de Rosencoat lui dit avec un très grand calme :

« Je sais tout. — Je sais où est votre femme.
» — Soyez rassuré, elle est toujours digne de
» vous. Mais... vous ne la reverrez jamais. »

Depuis trois mois, M. de La Houssaye passe sa vie à rechercher sa femme, et à tenter de percer ce mystère.

La préfecture de police a bien voulu commencer à l'aider dans ses recherches, mais jusqu'à ce jour n'a rien découvert.

C'est dans ces conditions que M. de La Houssaye a saisi le tribunal, estimant qu'un jugement est nécessaire pour rappeler Mme de La Houssaye au sentiment du devoir et aussi pour obtenir de la justice l'appui auquel a droit M. de La Houssaye pour faire respecter son autorité maritale.

L'avocat s'explique ensuite au point de vue du droit sur la question de savoir si le mari peut forcer *manu militari* sa femme à réintégrer le domicile conjugal.

Le tribunal, après avoir entendu M. le substitut Quesnay de Beaurepaire, qui a déclaré s'en rapporter à la justice, a rendu un jugement ordonnant que la femme sera tenue, dans les trois jours, de réintégrer le domicile conjugal, « ce à quoi elle sera contrainte au besoin avec l'assistance de la force armée. »

La cour de cassation (chambres réunies en chambre du conseil) avait à s'occuper hier d'une poursuite disciplinaire dirigée par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, contre M. Chauffard, président du tribunal civil de Lavaur.

Le fait reproché à ce magistrat est d'avoir dans une allocution prononcée lors de l'installation du chef actuel du parquet de Lavaur, exprimé sur son prédécesseur et à propos de la démission par lui donnée au moment de la mise à exécution des décrets du 29 mars 1880, une sympathie et des regrets dont la formule en certaines parties de l'allocution, aurait contenu implicitement une offense au nouveau procureur de la République et un blâme contre le gouvernement.

La cour, après avoir entendu le rapport de M. le conseiller Paul Pont, et les réquisitions sommaires de M. le procureur général Bertauld, a rendu un arrêt d'avant-dire droit qui, sans préjuger le fond, ordonne que M. le président Chauffard comparaîtra devant la cour pour y fournir des explications sur le fait à raison duquel il est poursuivi. Le jour de cette comparution a été fixé au lundi, 21 février prochain.

UN CONSEIL A SUIVRE

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis, un peu partout, ont prouvé que le *goudron, qui est un produit résineux du sapin*, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de gaudron Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une *eau de goudron plus ou moins* chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pillule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norwège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes que ont l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50. contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops. et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

19072

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*(Service particulier)*

### Réunion du conseil des ministres

Paris, 18 janvier, 4 h. 10 s.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

Il s'est occupé de l'interpellation que M. Antonin Proust doit déposer à la Chambre, aussitôt la rentrée.

M. Barthélemy St Hilaire a annoncé au Conseil que le livre jaune serait probablement distribué le 24 janvier, et que l'interpellation de M. Proust pourrait donc venir à la fin du mois.

### Nominations dans la Légion d'honneur

Paris, 18 janvier, 2 h. 50 soir.

M le président de la République a signé ce matin les décrets relatifs aux décorations attribuées au ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et au ministère des finances.

Il a aussi signé les décrets concernant la 1re partie des décorations émanant du ministère de l'intérieur.

La 1re partie ne comprenait que les fonctionnaires de ce département.

Parmi les décorations décernées sur la proposition du ministre de l'instruction publique, on cite M. de Quatrefages, membre de l'Institut; M. Girard, professeur au Conservatoire, qui sont nommés commandeurs; M. Dumont, directeur de l'enseignement supérieur et M. Préal, professeur de grammaire au Collége de France, qui sont nommés officiers.

Paris, 18 janvier, 5 h. 10 s.

Le *National* annonce que M. Bihour, préfet du Pas-de-Calais, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Paris, 18 janvier, 5 h. 20 soir.

Parmi les fonctionnaires décorés et relevant du ministre de l'intérieur, on cite : M. Henry, préfet du Lot-et-Garonne; M Regnault, préfet de la Charente-Inférieure; les préfets du Loiret; du Finistère; de la Haute-Vienne; de Clermont-Ferrand et le commissaire aux délégations judiciaires de Paris, qui sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

MM. Chapron, préfet de la Sarthe; Catrisse, préfet de la Dordogne; Pentu, préfet de la Haute-Marne; Bossu, préfet de l'Aude; Fouquetteau et Dulac, commissaires de police à Paris, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Paris, 18 juillet, 5 h. soir.

M. Ambroise Thomas est nommé grand-officier de la Légion d'honneur; M. Armand Dumarest, peintre, est nommé officier; M. Ernest Blum, M. Altès, chef d'orchestre de l'Opéra ; M. Paladilhe, compositeur ; M. Hautefeuille, maître des conférences à l'école normale de Paris, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

### Expulsion de Cipriani

Paris, 18 janvier, 4 h. 50 s.

M. Constans, ministre de l'intérieur, vient d'écrire à M. Louis Blanc, une lettre par laquelle il lui expose les motifs de l'expulsion de Cipriani.

Cette lettre rappelle les condamnations antérieures et la conduite ultérieure de M. Cipriani qui ont déterminé la mesure d'expulsion prise contre lui.

### La commission de Cissey

Paris, 18 janvier.

On sait que la commission de Cissey reprendra ses travaux le 21 janvier.

Le *Siècle* annonce quun membre de cette commission propose à la commission de clôturer ses travaux et de nommer un rapporteur.

Les longues investigations auxquelles M. Farcy s'est livré au ministère de la guerre apporteront la preuve qu'aucun fait ne peut être relevé contre le général de Cissey.

### Train tamponné à la gare de Chantilly

Paris, 18 janvier, 5 h. 23 soir.

Le train qui est parti de Lille pour Paris, hier, à 10 h. 15 du soir, a été tamponné ce matin à la gare de Chantilly par un train faisant des manœuvres.

Plusieurs wagons ont été brisés.

On ne signale aucun accident de personne, les voyageurs étant descendus pendant l'arrêt.

Ce train n'est arrivé à Paris que ce soir à h. 1/2.

### La Médiation des puissances.

Une dépêche de Berlin, publiée par l'*Indépendance belge*, dit que la Turquie s'est déclarée disposée à accepter une médiation des puissances, et qu'elle propose une conférence en exprimant l'espoir du maintien de la paix

Paris, 18 janvier, 5 h. soir.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a communiqué, ce matin, au Conseil des ministres, le texte de la circulaire que la Porte vient d'adresser aux puissances et dans laquelle elle décline toute proposition d'arbitrage.

Paris, 18 janvier.

Des avis de Vienne constatent que la nouvelle circulaire de la Porte a produit une bonne impression.

Ces avis montrent la Porte décidée à faire de nouvelles concessions.

Des journaux disent qu'à la suite de la circulaire de la Turquie, la question grecque change de caractère et que la France se trouve dégagée de toute initiative et affranchie de toute responsabilité.

C'est maintenant aux grandes puissances à s'entendre sur l'accueil à faire aux propositions de la Porte.

### Affaire de Tunis

Paris, 19 janv. 12 h. 40 soir.

Le bruit répandu par les journaux qu'une démarche aurait été faite par M. Cialdini, auprès de M. Barthélemy Saint-Hilaire, pour se plaindre du langage tenu par la presse française, concernant Tunis, est démenti.

### Bureau du Sénat

Paris, 19 janv. 1 h. soir.

Le bruit court que la droite et le centre gauche dissident du Sénat porteront M. Krantz, comme vice-président du Sénat, en remplacement de M. Calmon.

### Affaire de la Grèce

Paris, 19 janv. 1 h 20 soir.

On assure que la publication du Livre jaune aura lieu le 27 janvier et que la discussion, à la Chambre, de l'interpellation concernant la question grecque, aura lieu très probablement le 3 février.

Les avis de Vienne confirment que les puissances ne répondront pas à la circulaire Turque avant de connaître les nouvelles concessions de la Turquie.

On croit que la Turquie cédera Larissa et conservera Janina et Metzovo, qui sont situées au deçà de la ligne de la montagne formant la frontière naturelle entre la Turquie et la Grèce.

## Bulletin du Commerce

### LAINES

Le Havre, 16 janvier. — Revue du 1er au 15 janvier 1881.

*Importations*

De Buenos-Ayres, 7.389 b. par *Dom-Pedro, Buenos-Ayrean* et *Titania*,
De Montevideo 1,589 b. » »
D'Espagne 363 b. par *Ulloa*.
9,341 balles.

*Débouchés*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.485 b. | 184 b. | B.-Ayres en suint | — à 2,12 1/2 |
| | 200 » | (nou. tonte) | 1,55 » 2,35 |
| | 1,378 » | » | » expéd. |
| | 9 » | Monte-Video | » 1,47 » 2,77 1/2 |
| | 348 » | » | expéd. |
| | 333 » | (anc. tonte) | » |
| | 162 » | Chili | 1,02 » 2,12 1/2 |
| | 363 » | Espagne | expéd. |
| | 8 » | » | » — » 1,70 |

Stock au 15 janvier 1881

| | | |
|---|---|---|
| Ancienne tonte | 1,079 | 11,562 B. B.-Ayres |
| Nouvelle tonte | 10,483 | |
| Ancienne tonte | 414 | 2,378 » Montevideo |
| Nouvelle tonte | 1,403 | |
| Avariées | 561 | |

| | |
|---|---|
| 17,577 b. | 13,940 B. Plata. |
| | 2,557 » Espagne |
| | 1,003 » Russie |
| | 94 » Chili |
| | 33 » Pérou |

Les arrivages ont été importants et le stock actuel présente un beau choix. Néanmoins, par suite de la situation toujours précaire de l'industrie, la demande a été presque nulle. Dans le chiffre des ventes figurent 110 balles Buenos-Ayres ancienne tonte, traitées dans les derniers jours de décembre et 125 balles Plata nouvelle tonte avariées. Par suite du peu d'affaires traitées, il est impossible de préciser les cours actuels pour les laines de la Plata.

Les enchères d'Anvers auront lieu du 19 au 27 courant ; les prix qui y seront payés pourront établir une base approximative pour notre marché.

Importations de la quinzaine : 9,341 balles.

*Débouchés*

| | |
|---|---|
| Ventes | 563 b. |
| Expéditions directes | 2,922 b. |
| | 3,485 b. |

Stock ce jour . 17,577 balles, dont 13 940 balles Plata, contre 7,250 balles, dont 5,435 b. Plata, à pareille époque 1880.

*Peaux de mouton.* — Importations : 284 b. Plata expédiées directement. — Ventes nulles. — Stock : 25 balles Buenos-Ayres.

A. ASSELIN et A. DOUAY, courtiers.

### Dépêches télégraphiques. — Service spécial

### COTONS

Le Havre, 18 janvier, 1 h. 40 soir.

Ventes, 300 b. Les disponibles se traitent facilement. Le terme est faible, on note avril-juin 79 fr. les 50 k. il y a vendeur à ce prix.

Les steamers *France* avec 323 balles et *Hermod* avec 293 b. venant tous deux de New-York sont entrés aujourd'hui dans le port du Havre.

New-York, 18 janvier.

Prix du Middling disponible à 11 13/16.

Terme : janvier, 11,67 ; février, 11,74 ; mars 11,92 ; avril, 12,07 ; mai, 12,21 ; juin, 12,32 juillet, 12,42 ; août, 12,46. Prix soutenus.

Ventes : 172,000 balles.

Recettes du coton dans les ports de l'Atlantique, 14,000 b.

Recettes du coton dans les ports du Golfe, 12,000 b.

Expédition vers l'Angleterre, 7,000 b.
» » la France, 8,000 b.
» » le Continent, 9,000 b.

Liverpool. 18 janvier.

*Clôture.* — Ventes, 7,000 b. prix inchangés.

### BOURSE DE LILLE du 17 JANVIER

Le temps affreux dont nous avons été gratifié a empêché la majeure partie des négociants de se rendre à la Bourse aujourd'hui. Les affaires ont été presque nulles, et l'avance obtenue hier par certains charbonnages a été perdue et même au delà; *Azincourt* est redescendue à 175 francs. *Bully* est en perte de 20 fr. à 1150. *Lys* est en baisse de 15 fr. *Meurchin* est coté 1220 fr. On achèterait *Courrière*, à 26,100, *Bruay* à 9,100, *Carvin* à 1,360, *Douchy* à 3,100, *Ecarpelle* à 5.100, *Auchy* très demandé à 60 fr., n'a pu être obtenu à ce prix.

| BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*) | 18 JANV. | 19 JANV. |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 84 75 ./. | 83 90 ./. |
| 3 0/0 amortissable | 85 50 ./. | 85 00 ./. |
| 4 1/2 0/0 | 115 50 ./. | 115 00 |
| Emprunts 5 0/0 | 120 00 ./. | 119 90 ./. |

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE
*Cours précédents.*

| | Huiles l'hectolitre | Grains l'hectolitre | Tourteaux les 100 kil. |
|---|---|---|---|
| Colza | 67 50 68 .. | 19 .. 23 .. | 17 25 18 .. |
| — ép. p. q. | 73 50 74 .. | .. .. .. | .. .. .. |
| Œill. b. goût | .. .. .. | 33 .. 35 .. | .. .. .. |
| — rousse | .. .. .. | .. .. .. | .. .. .. |
| Caméline | .. .. .. | 16 .. 19 .. | 17 .. 17 50 |
| Chanvre | .. .. .. | .. .. .. | 15 .. 15 50 |
| Lin du pays | .. .. .. | 24 .. 25 50 | 28 .. 28 50 |
| Lin étranger | .. .. .. | 22 50 24 .. | 25 .. 27 75 |

cours du 18 janvier 1881

| | |
|---|---|
| Huile de colza | .. .. à .. .. |
| Huile épurée pour quinquet | .. .. .. .. |
| Lin du pays | .. .. .. .. |
| Lin étranger | .. .. .. .. |
| Caméline | .. .. .. .. |
| Chanvre | .. .. .. .. |

### THÉATRE DE ROUBAIX

Situé rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Bureaux à 7 h. Rideau à 8 h.

Jeudi 20 janvier. Spectacle offert aux dames, une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une place.

Au bénéfice de Mlle Delmart et M. Vernai.

**La jeunesse de Mirabeau**, pièce à grand spectacle, en 4 actes, de MM. Langlé et Desland s.

**V'la l'général**, vaudeville en un acte, par MM Siraudin et Marot.

Ordre du spectacle : 1° V'la l'général. 2° La Jeunesse de Mirabeau.

### GRAND THÉATRE DE LILLE

Jeudi 20 janvier, à 7 h.

**Edgard et sa bonne**, vaudeville en un acte.

**Ernani**, grand-opéra en quatre actes et cinq tableaux, d'après V. Hugo. Musique de Verdi.

Vendredi 21 janvier, à 7 h.

**Les femmes qui pleurent**, comédie en un acte.

**Les Mousquetaires au Couvent**, opéra comique en trois actes.

GUÉRISON DE L'ASTHME
ET DE L'OPPRESSION
*Par le sirop antiasthmatique de* JANNIN

Les médicaments employés jusqu'à ce jour contre l'asthme et l'oppression ont pu calmer les crises, mais non guérir la maladie.

Ce sirop, administré avec le plus grand succès depuis dix-huit ans, apporte non-seulement un soulagement immédiat, mais amène rapidement la guérison.

Dépôt à Roubaix pharmacie Bataille contour de l'église St-Martin.

Sauvez les enfants

dans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporté : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable moréalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son éfficacité, même dans les cas les plus désespérs :

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rend e fraiche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris. 4. Juillet 1880.

Cure N° 80.416. — M. le docteur F. W. Beneke professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1832 :

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée e des vomissements continuels, je l'ai nourr depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparents d'une atrophie complète avec vomissement continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrêtait immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps. »

Cure N° 99,625. — Avignon La Revalescière du Barrry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Le boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie, Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-gérant ALFRED REBOUX.
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX